

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2017 à 20 h 00**

Le 19 décembre 2017 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain BOERAEVE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2017.

Présents : Monsieur Alain BOERAEVE, Madame Nathalie COLIN, Monsieur Patrick CARDON, Madame France-Anne SCRIVE THIEBAUT, Monsieur Jean HAUTCOEUR, Monsieur Régis CAULIEZ, Monsieur Pascal TULLIER, Madame Mathilde VANDEWALLE, Monsieur Patrick VANHOUTTE, Madame Catherine DERACHE, Monsieur David DENEUVILLE, Monsieur Roland REVEL, Madame Sandrine VALERO, Monsieur Aldo BENZO, Madame Chantal DUREZ,

Absent excusé : Madame Nathalie VANHEE, Madame Sylvie DEKYNDT-DELOBEL, Madame Christelle RIGAUT,

Retardé : Monsieur Thierry EMAILLE,

Procuration : Madame Christelle RIGAUT à Monsieur Alain BOERAEVE, Madame Nathalie VANHEE à Monsieur Jean HAUTCOEUR,

Secrétaire de séance : Madame Nathalie COLIN, Nommée par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Roland REVEL) par les membres présents.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2017.

Adopté par 15 voix Pour et 1 Contre (M. Roland REVEL) par les membres présents.
(les membres absents du 26/09/17 non comptabilisés)

2) Motion sur l'adoption de la loi en faveur de la Commune et de la Ruralité.

20h47 : Arrivée de Monsieur Thierry EMAILLE

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

3) Délibération Modificative Budgétaire.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

4) Amortissement des travaux.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

5) Séjour Neige 2018.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

6) Accueil Collectif de Mineurs vacances pour 2018 (vacances d'Hiver, de Printemps, de Toussaint) : Modalités et Tarifications.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

7) Rémunération des animateurs de l'Accueil Collectif de Mineurs pour 2018 (vacances d'Hiver, de Printemps, de Toussaint).

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

8) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

9) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

10) Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

11) Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la convention de partenariat avec le Parc Naturel (Regroupeur) pour la collecte groupée et la valorisation d'économie d'énergie.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

11) Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la convention avec l'Etat relative à l'installation d'une sirène.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

● Informations diverses :

- Le compte rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat SIDEGAV pour l'exercice 2016 rédigé par ENGIE et le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution de gaz naturel sur le territoire du Syndicat SIDEGAV pour l'exercice 2016 sont à disposition à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture.
- Un dossier personnalisé reprenant les principaux éléments relatifs au service de distribution d'eau potable et/ou d'assainissement de la Commune de ROSULT est à disposition à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture.
- Le renouvellement de 2 Contrats Unique d'Insertion a été accepté par la sous-préfecture.
- Un contrat de remplacement a été signé en l'absence d'un agent titulaire.
- A compter du 1^{er} janvier 2018, deux contrats occasionnels seront signés entre la Commune et deux agents actuellement en Contrat Unique d'Insertion.
- Les travaux de l'Alène d'Or ont commencés.
- Au 13 juin 2017, pour le marché des petits travaux de voirie, 8 entreprises ont retiré le dossier Et 2 entreprises ont répondu. A l'ouverture des plis et après analyse des offres, la procédure de marché a été classée sans suite en raison des offres déclarées infructueuses.
Le 10 octobre 2017, une nouvelle consultation auprès des entreprises a été lancée. 5 entreprises ont répondu. L'entreprise CSTP a été retenue.
- Dans le cadre de ma délégation de pouvoir sur le droit de préemption, je vous informe que la Commune de ROSULT n'a pas préempté les terrains reliés aux habitations suivantes :
 - 443 Domaine des Ormes
 - 377 rue Paul DELANNOY
 - 8 résidence GRENEPRET
 - 148 rue du Riez
 - 588 rue Adèle WION
 - 45 rue de l'Adjudant DUFOUR
 - 32 Domaine des Ormes
 - Couture du Rosuelle
 - Rue du Faubourg
 - 512 rue Paul DELANNOY
 - 521 rue du Général KOENIG
- **Fin de séance à 22h35.**